



Achat bien immobilier avec un conjoint marié

Par **esme33**, le **12/01/2015** à **12:06**

Bonjour,

Je souhaiterais acheter un bien immobilier avec mon conjoint.

Il est actuellement en instance de divorce, mais nous avons déjà trouvé un bien qui nous intéresse.

Je voudrais connaître le meilleur type de contrat pour l'achat à faire pour que son ex femme ne puisse prétendre à rien et afin que cela ne pose aucun problème avec la banque (sachant qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté)

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement

Par **domat**, le **12/01/2015** à **13:18**

bjr,

sauf si vous aimez les complications, attendez que votre concubin (et non votre conjoint car conjoint est juridiquement synonyme d'époux ce qu'il n'est pas) soit divorcé.

tant qu'il n'est pas divorcé, la communauté existe toujours entre les époux comme les droits et obligations des époux.

cdt